

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 avril 2022

**Rapporteur :
Monsieur Philippe
BROUDEUR**

N° 5

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 13/04/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/04/2022
(accusé de réception du 12/04/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Rapport d'information sur l'actualité de la politique de prévention de la délinquance et de la sécurité

Rapport d'information sur l'actualité de la politique de prévention de la délinquance et de la sécurité. Assises locales de la sécurité, effectifs de la police municipale et quartier du Braden.

1/ Une démarche ouverte pour objectiver, mieux comprendre et étoffer nos politiques de prévention : les Assises locales de la sécurité du 8 octobre 2022

Depuis 2020, l'équipe municipale agit fortement en faveur d'une véritable politique publique de sécurité, de tranquillité publique, de prévention d'agressions diverses et plus largement de lutte contre discriminations en s'appuyant sur le triptyque : sécurité/prévention/cohésion sociale. Cela s'est concrétisé depuis par une politique partenariale forte avec les partenaires locaux (police nationale, justice, etc.), à travers notamment les instances de coordination existantes :

- le CLSPD, piloté par la Maire, et ses groupes de travail thématiques ;
- les 3 Groupes Partenariaux Opérationnels (GPO) pilotés par la Direction Départementale de la Sécurité Publique, déclinés sur 3 quartiers : le Braden, Penhars/Kermoyan, ainsi que le centre-ville ;
- le Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD), dispositif piloté par le Procureur de la République, concerne-lui les quartiers du Braden et de Kermoyan, et vise à opérer un suivi individualisé des individus auteurs de certains faits à l'échelle partenariale.

Quimper reste un territoire relativement préservé à ce jour de problématiques particulièrement très difficiles, mais il est néanmoins souhaité par l'équipe municipale d'objectiver la réalité de la situation, de mieux comprendre les phénomènes existants, ou en cours de mutation, afin d'en adapter, voire d'étoffer nos politiques de prévention à l'avenir.

L'organisation des Assises locales de la sécurité : samedi 8 octobre 2022 et en 2024

Pour répondre à ces objectifs, la ville va organiser un événement le 8 octobre 2022, sous forme d'assises locales. Ces Assises doivent permettre d'aller plus loin dans la réflexion et d'éclairer la compréhension sur certains phénomènes existants à Quimper, afin de les objectiver. Cet événement doit être basé sur les réalités territoriales locales.

La ville souhaite mesurer l'évolution de la situation en matière de prévention et de sécurité et organisera la même démarche en 2024.

Ce travail peut permettre d'expliquer l'engagement des pouvoirs publics sur ces politiques publiques, mais aussi de se questionner sur les raisons qui amènent à la violence, l'agressivité, l'alcoolisation, etc.

Pour mener à bien ce travail, la ville se fait assister par le cabinet Cronos Conseil en 2022 et 2024 pour un montant de 31 200€ HT, auxquels s'ajouteront les frais d'organisation des Assises (intervenants, communication, frais liés à l'exploitation du centre des congrès, traiteur).

Afin de préparer cet événement et d'en assurer un ancrage local, la ville va mener une enquête participative de sécurité auprès des acteurs de proximité et des habitants.

La double enquête (population et acteurs de proximité) a vocation à :

- mettre en lumière la perception de la sécurité sur Quimper exprimés par les différentes catégories de répondants (usagers, habitants, professionnels etc.) ;
- identifier les phénomènes existants ou non sur Quimper en matière de sécurité/prévention/tranquillité ;
- permettre de mettre en perspective cette perception avec les faits enregistrés par les services ;
- permettre une priorisation des actions à mener, des politiques à engager, en fonction des troubles/phénomènes ayant le plus d'impact sur le sentiment de (in)sécurité, en général mais aussi sur l'espace public spécifiquement.

Elle a aussi vocation à nourrir les réflexions à développer lors des Assises.

Ces deux questionnaires sont différents, mais ils doivent permettre des formes de comparaison ; le questionnaire dédié aux acteurs de proximité découlera du questionnaire population en cours de validation.

Cette journée du 8 octobre aura vocation à restituer les résultats de l'enquête à la population qui sera lancée le 11 avril, à partir d'un constat stabilisé et rigoureux. L'analyse des différents phénomènes devra permettre de travailler davantage sur le volet prévention.

Les prochaines semaines, en amont du 8 octobre, permettront de poursuivre le travail de structuration du programme des assises autour notamment :

- des modalités d'association de la population à cet événement ;
- des modalités de participation des partenaires (CLSPD), déjà informés de cette initiative ;
- des thématiques à aborder, en fonction des réalités locales et des souhaits de la collectivité et ses partenaires, et de ce fait les experts à associer ;
- des modalités de communication autour de l'événement en partant du principe qu'une politique publique de tranquillité n'a de pertinence qu'en associant étroitement les habitants (recueil de leur avis, et de leurs propositions d'initiative).

Les thématiques pressenties à ce stade :

- pratiques et politiques des espaces publics urbains : (in)hospitalité des espaces urbains, rapports hommes/femmes, rapports d'âge en ville : Carole Gayet-Viaud (chercheuse CNRS, CESDIP) ;
- cohabitation sur l'espace public, Carnet d'inspiration pour des espaces publics conviviaux : Pascale Leroi et Vincent Gollain (IAU-IdF) : Carnet d'inspiration pour des espaces publics conviviaux ;
- doctrine en matière de tranquillité publique : Jacques de Maillard (politiste, Directeur du CESDIP, Professeur à l'université Saint-Quentin-en-Yvelines), Virginie Malochet (sociologue, chargée d'études à l'IAU Ile de France) ;
- dimension psychologique : Astrid Hirschelmann (psychocriminologue, Université de Rennes) ;
- sociologie de la violence : Marwan Mohammed (sociologue) ;
- etc.

Il conviendra de croiser aussi les thématiques émanant des résultats de l'enquête, et celles déjà exprimées par les représentants d'habitants au sein des conseils de quartier.

Bien que l'ancrage local des Assises soit revendiqué, des sujets plus larges seront également abordés.

L'enquête de sécurité

Il est proposé que l'enquête de sécurité ne soit pas constituée uniquement de questionnaires pour ce qui concerne tout particulièrement la population cible « habitants/usagers ». C'est pourquoi cette méthode sera complétée d'une approche qualitative, composée de :

- 2 focus groups ;
- 1 diagnostic en marchant dans les espaces publics.

La composition de ces groupes sera menée de manière à permettre la représentativité de la population comme répondants aux questionnaires.

Le questionnaire s'articule autour de quatre thèmes :

- sécurité et sentiment d'insécurité ;
- victimation ;
- attentes sociales ;
- attentes spécifiques : espaces publics.

L'enquête population sera diffusée le plus largement possible afin de permettre aux habitants et partenaires d'y participer. Elle sera ouverte du 11 avril jusqu'à la fin du mois de mai.

II/ Effectif de la police municipale : point de situation

Au 1^{er} avril 2022, l'effectif de la police municipale compte 9 policiers municipaux, dont 3 policiers stagiaires ; suite à la réussite par trois anciens agents de la tranquillité publique de leur concours de gardien de police. Le dixième policier arrivera le 2 mai 2022. Il est complété par le responsable de la police municipale, chef de service de police municipale et un agent administratif d'accueil.

Par ailleurs, le service de la police municipale, intègre également un policier municipal, maître-chien, présent sur le terrain à partir du 8 avril 2022. Cet agent et son chien ont reçu toutes les formations et habilitations nécessaires.

L'auxiliaire canin fera partie intégrante de l'équipe de la police municipale.

Outil pragmatique d'une police de proximité et de prévention, il contribue à prévenir les faits de délinquances et incivilités (dégradations, consommation d'alcool, regroupements...).

Les missions de l'agent canin viennent se greffer à celles de la surveillance générale de la voie publique. Il permet d'intervenir en sécurité car il fige à lui seul un grand nombre de situations conflictuelles. Il sera un élément indispensable à l'accomplissement de certaines missions de la police municipale (attroupements d'individus sur la voie publique, îlotages dans le centre-ville, sécurisation des festivités, sécurisation de l'espace public...).

La présence du chien permet de renforcer l'autorité et l'action des agents de la police municipale en intervention, tout en contribuant à leur sécurité mais aussi de créer une proximité avec la population. Il participe ainsi à rassurer et sécuriser la population, les agents de Police Municipale et tous les acteurs de la vie quotidienne.

III/ Les modalités opérationnelles de coordination pour traiter une difficulté de tranquillité publique : l'exemple du quartier du Braden

Confrontée à une situation tendue et dégradée à son arrivée sur le quartier du Braden, la nouvelle équipe municipale a expérimenté une méthode de résolution des problèmes par une approche de tranquillité publique, méthode plus englobante et transversale que la seule approche sécuritaire.

À la suite de plusieurs rencontres avec la population, la collectivité, avec ses partenaires (OPAC, Citya, Aiguillon, police nationale, Parquet, prévention spécialisée...) a pu apporter des premières réponses à des problèmes, restés sans réponse depuis plusieurs années, sur l'aménagement du quartier (aires de jeux, emplacement de containers, amélioration de la propreté), la sécurisation de halls d'immeubles, son animation et la mobilisation des différents services et partenaires œuvrant dans le domaine des politiques de prévention de la délinquance et de sécurité.

Sur ce dernier aspect et à la demande de la majorité et en lien avec la Ville, la Police nationale a mis en place un Groupe de Partenariat Opérationnel (GPO) sur le quartier, visant à partager la réalité des faits problématiques et à se donner chacun des objectifs opérationnels. Le Parquet a activé et anime un Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD), associant la police nationale, la gendarmerie nationale et la ville et consistant à coordonner l'action des différents services et adapter la réponse pénale en direction de personnes identifiées. La prévention spécialisée, quant à elle, a renforcé son action et s'est installée dans des locaux situés dans le quartier. Les bailleurs ont engagé des mesures de prévention situationnelle avec la mise en place d'un système de contrôle d'accès aux parties communes. Le travail collectif se poursuit actuellement notamment dans le cadre de la convention qui lie la Ville et l'Etat. Ainsi pour exemple et à la suite des engagements pris lors des échanges avec la population, la ville va renforcer sa politique de prévention situationnelle sur le quartier du Braden, et plus particulièrement aux abords du centre commercial, par la mise en place d'un dispositif de caméras pour un coût en investissement estimé de 182 040€ HT avec un concours de l'Etat, accordé dans le cadre du FIPD de 47 500€.

Ces actions contribuent à apporter une action policière et une réponse judiciaire, toutes deux adaptées. La situation demeure fragile sur le secteur du centre commercial et de ses abords. Le quartier fait et continuera à faire l'objet d'une attention particulière de l'ensemble des partenaires des politiques de sécurité notamment des services de police et de la justice

dans le cadre du groupe de partenariat opérationnel (GPO) et du groupe local de traitement de la délinquance (GLTD).

Le conseil municipal en prend acte.